APPEL D'OFFRES DU COSEPAC DE L'AUTOMNE 2026

Recherche de spécialistes pour rédiger un rapport de situation du COSEPAC

Du 27 novembre 2026 au 14 janvier 2027
Date limite : jeudi 14 janvier, à 15 h HNE

Partie 1: Introduction
Partie 2: Espèce sauvages nécessitant un rapport de situation du COSEPAC
Partie 3 : Espèce sauvage nécessitant un rapport sur les unités désignables du COSEPAC
Partie 4: Modalités des contrats et instructions relatives à la soumission d'une proposition
Annexe 1: Lignes directrices et tarifs relatifs aux déplacements

Partie 1 : Introduction

Le COSEPAC est à la recherche des spécialistes provenant soit du secteur public soit du secteur privé pour produire un rapport de situation. Les rapports de situation du COSEPAC résument les connaissances du milieu scientifique et des collectivités ainsi que les connaissances traditionnelles autochtones (CTA), lesquelles servent de base pour la détermination du statut des espèces sauvages. Chaque rapport est une compilation et une analyse à jour de toute l'information biologique disponible sur la situation d'une espèce sauvage au Canada, y compris sa répartition, son abondance, la disponibilité d'habitats et les facteurs ou les menaces limitant l'espèce sauvage. Le COSEPAC peut établir des UD à un rang inférieur à celui de l'espèce en fonction des critères du caractère distinct et du caractère important dans l'évolution. Les rapports sur les UD forment la base d'une évaluation ultérieure de cette espèce sauvage.

Les mises à jour des rapports de situation sur des espèces sauvages qui sont déjà désignées par le COSEPAC pourraient comprendre de l'information tirée de rapports précédents et elles serviront de fondement pour les mises à jour de rapports sur des espèces sauvages qui seront faites dans l'avenir.

On invite les personnes intéressées à présenter une soumission visant un contrat de préparation d'un rapport de situation pour l'espèce sauvage énumérée à la **partie 2** ci-dessous. Le COSEPAC acceptera seulement des soumissions visant un seul rapport de situation, sauf si on demande expressément à la **partie 2** des soumissions visant plus d'une espèce sauvage. En ce qui concerne les soumissions présentées par plus d'une personne, il faut clairement expliquer le rôle de chaque personne dans la préparation du rapport de situation et inscrire le nom et les rôles de chacun. À noter que des corrections ou précisions générales ou propres aux espèces apportées à l'appel d'offres peuvent être affichées sur le site Web du COSEPAC. Les soumissionnaires doivent vérifier le site Web pour obtenir les mises à jour jusqu'à la fermeture de l'appel d'offres.

Veuillez consulter la **partie 3** ci-dessous pour consulter les instructions relatives à la soumission d'une proposition et l'information sur les modalités et les exigences à respecter.

Vous trouverez, à la **partie 2** ci-dessous, l'espèce sauvage pour laquelle un rapport de situation est commandé. L'année de désignation et la catégorie actuelle de risque du COSEPAC sont indiquées. La valeur proposée du contrat est présentée à titre d'information pour guider les personnes intéressées dans la préparation de leurs propositions. Le nombre d'unités désignables que l'on prévoit d'inclure dans un rapport de situation est fondé sur les meilleurs renseignements disponibles. Il est à noter que le nombre d'unités désignables dans un rapport de situation peut changer pendant le processus d'attribution d'un contrat ou une fois qu'un contrat est en cours. Des renseignements sur les lignes directrices du COSEPAC en matière d'unités désignables peuvent être consultés ici.

Remarque: Tout rapport commandé par le COSEPAC dont la valeur du contrat dépasse 40 000 $ (taxes incluses) sera affiché sur canadabuys.canada.ca/fr, le Service d'appels d'offres en ligne du gouvernement, et non dans les appels d'offres du COSEPAC. L'affichage sur canadabuys.canada.ca/fr ne coïncide pas nécessairement avec les dates d'affichage des appels d'offres du COSEPAC.

Partie 2: Espèce sauvage nécessitant un rapport de situation du COSEPAC

Du 27 novembre, 2026 au 14 janvier 2027
Date limite: jeudi 14 janvier, à 15 h HNE

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
Amphibiens				
Spea bombifrons	Crapaud des plaines	AB, SK, MB	Non en péril (Mai 2003)	Rapport de situation 20 000.00$ Automne 2027

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
Au cours des 15 dernières années, des relevés ont été effectués en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, notamment des relevés routiers ciblés dans le parc national des Prairies, le long de la rivière Saskatchewan Sud et dans le sud-ouest du Manitoba. D'autres relevés dans l'ensemble de l'aire de répartition sont nécessaires; nous avons prévu du travail sur le terrain dans le contrat. Nous mènerons une conférence téléphonique sur le calculateur des menaces, en particulier pour explorer les changements récents dans les menaces, y compris la qualité de l'habitat, les maladies émergentes et les changements climatiques. Selon les prévisions de Shank et Nixon (2014), le crapaud des plaines a une capacité limitée de modifier son aire de répartition en réaction aux changements climatiques, compte tenu de contraintes liées à son cycle vital.				
Arthropodes				
Attenuipyga joyceae	Nom commun non disponible	MB	Nouveau	Rapport de situation 15 000.00$ Automne 2027
Attenuipyga joyceae est une espèce spécialiste des prairies qui ne vole pas. Au Canada, elle n'est connue que dans trois localités historiques de la région d'Entre-les-Lacs du Manitoba (Grosse Isle, Oak Point et au sud de Saint-Laurent), la seule autre occurrence connue à l'échelle mondiale étant limitée à un unique vestige de prairie à grandes graminées dans le sud-est du Minnesota. Comme le Canada abrite vraisemblablement de 75 à 99 % de l'aire de répartition mondiale de l'espèce et que les populations canadiennes et américaines sont séparées par plus de 800 km, la conservation de cette espèce pourrait constituer une responsabilité importante pour le Canada. Décrite pour la première fois en 2000, l'espèce est associée aux vestiges de prairies à grandes graminées et serait dépendante du barbon de Gérard (*Andropogon gerardii*) et du faux-sorgho penché (*Sorghastrum nutans*), bien que ses exigences en matière d'habitat et son cycle biologique demeurent mal connus. Les relevés ciblés réalisés en 2023 et 2024 n'ont pas permis de détecter l'espèce, mais la période de réalisation des relevés pourrait ne pas avoir coïncidé avec la période d'activité des adultes. Les menaces potentielles comprennent la dégradation de l'habitat causée par l'empiétement de végétaux ligneux découlant de la modification des régimes de feu, les brûlages dirigés inappropriés, les plantes envahissantes, ainsi que la perte et la fragmentation des rares habitats de prairie à grandes graminées. Le rédacteur du rapport compilera les mentions existantes provenant des collections entomologiques et des bases de données de science participative,				

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
évaluera la répartition de l'espèce, ses exigences en matière d'habitat et les menaces qui pèsent sur elle, et réalisera des relevés ciblés sur le terrain ainsi que des cartes d'habitat fondées sur un système d'information géographique afin de repérer l'habitat potentiel. Il s'entretiendra également avec des experts en la matière et des biologistes régionaux. Les demandeurs doivent soumettre un plan des travaux de terrain.				
Chlosyne nycteis	Damier argenté	NB, NS, ON, QC, SK	Nouveau	Rapport de situation 18 000.00$ Automne 2027
Le damier argenté (*Chlosyne nycteis*) est un papillon largement répandu dans la moitié est de l'Amérique du Nord. Au Canada, son aire de répartition s'étend de la Saskatchewan et du Manitoba jusqu'au Québec, au Nouveau-Brunswick et, possiblement, à la Nouvelle-Écosse. Il fréquente les prairies humides, les zones riveraines et les clairières, où ses chenilles se nourrissent de diverses plantes de la famille des astéracées (Asteraceae), notamment les asters, les hélianthes, les rudbeckies et la verbésine à feuilles alternes. Bien que l'espèce ait autrefois été commune, elle a connu des déclins notables dans la partie nord-est de son aire de répartition, et des données semblent indiquer des déclins semblables au Canada, notamment une diminution de l'occupation du territoire et une baisse du nombre d'observations récentes dans des sites historiquement occupés. Les tendances démographiques demeurent incertaines, mais la modélisation indique un déclin important de la présence de l'espèce et de l'étendue de son aire occupée au Canada au cours des deux dernières décennies. Les menaces potentielles comprennent la perte et la dégradation de l'habitat, l'assèchement des milieux humides attribuable aux changements climatiques, ainsi que l'exposition aux pesticides, particulièrement dans le cadre des programmes de lutte contre la spongieuse. Il pourrait exister deux unités désignables pour cette espèce, et le rédacteur du rapport devra les inclure dans le rapport de situation. Le rédacteur du rapport compilera les mentions existantes provenant des collections entomologiques et des bases de données de science participative, évaluera la répartition de l'espèce, ses exigences en matière d'habitat et les menaces qui pèsent sur elle, et préparera des cartes de l'habitat fondées sur un système d'information géographique afin de repérer l'habitat potentiel. Il s'entretiendra également avec des experts en la matière et des biologistes régionaux.				
Neoclytus conjunctus	nom commun non disponible	BC	Nouveau	Rapport de situation 15 000.00$

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
				Automne 2027
Neoclytus conjunctus est un petit coléoptère longicorne présent le long de la côte du Pacifique, de la Californie à la Colombie-Britannique, où sa répartition canadienne est limitée au sud de l'île de Vancouver et aux îles Gulf adjacentes. Au Canada, il est étroitement associé à son arbre hôte, l'arbousier (*Arbutus menziesii*), ainsi qu'aux habitats qui lui sont associés, bien qu'ailleurs il soit également connu pour utiliser les chênes et les frênes. Les larves se développent dans le bois mort ou moribond. Les adultes se distinguent par leur coloration noire et jaune rappelant celle des guêpes et sont le plus souvent observés à la fin du printemps et au début de l'été. Bien qu'il existe de nombreux spécimens historiques dans les collections de musées, peu de mentions récentes ont été signalées et aucun relevé ciblé n'a été réalisé, de sorte que la taille et les tendances de la population demeurent largement inconnues. L'espèce est considérée comme rare et localisée au Canada, et son habitat semble limité par la répartition restreinte des écosystèmes à arbousier. Les principales menaces comprennent l'aménagement résidentiel et commercial, la fragmentation de l'habitat, les perturbations liées aux activités récréatives, les changements écosystémiques découlant de la suppression des incendies ainsi que les fortes pressions de broutage exercées par les cerfs, qui limitent la régénération des arbres hôtes. Le rédacteur du rapport compilera les mentions existantes provenant des collections entomologiques et des bases de données de science participative, évaluera la répartition de l'espèce, ses exigences en matière d'habitat et les menaces qui pèsent sur elle, et réalisera des relevés ciblés sur le terrain ainsi que des cartes d'habitat fondées sur un système d'information géographique afin de repérer l'habitat potentiel. Il s'entretiendra également avec des experts en la matière et des biologistes régionaux. Les demandeurs doivent soumettre un plan des travaux de terrain.				
Philaronia canadensis	Cercope de la verge d'or	ON	Nouveau	Rapport de situation 15 000.00$ Automne 2027
Le cercope de la verge d'or (*Philaronia canadensis*) est un insecte de la famille des Cercopidés qui se rencontre dans quelque 15 sites historiques de la région des Grands Lacs de l'Ontario. L'espèce est présente dans les prés côtiers des lacs Érié et Huron, y compris de la baie Georgienne, ou à proximité, et se rencontre également dans les prés des vallées fluviales. Lors de relevés récents menés dans certains sites historiques, elle				

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
n'a été observée que dans un seul site situé près du lac Érié. En Ontario, la verge d'or (*Solidago* spp.) est la seule plante hôte connue de l'espèce; ailleurs dans son aire de répartition mondiale, celle-ci se nourrit de *Symphyotrichum ciliolatum* et d'*Eupatorium rugosum*. Ses principales menaces en Ontario comprennent la destruction de l'habitat associée à l'envahissement par les phragmites, le développement urbain et l'expansion des terres agricoles. Le rédacteur du rapport doit compiler toutes les mentions connues de l'espèce, les données historiques sur les relevés de présence et d'absence ainsi que les menaces actuelles. Les travaux de terrain devraient cibler l'habitat convenable dans l'aire de répartition historique de l'espèce et compléter les relevés récents réalisés par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Le rédacteur du rapport compilera les mentions de l'espèce provenant des bases de données des musées et des organismes gouvernementaux, décrira l'étendue de l'habitat potentiel de l'espèce ainsi que son histoire naturelle, et déterminera l'ampleur et l'importance des menaces qui pèsent sur elle. Il s'entretiendra également avec des experts en la matière et des biologistes régionaux. Les demandeurs doivent soumettre un plan des travaux de terrain.				
Tetraopes quinquemaculatus	Longicorne à cinq points	ON	Nouveau	Rapport de situation 15 000.00$ Automne 2027
Le longicorne à cinq points (*Tetraopes quinquemaculatus*) est un coléoptère remarquable, mais rare, associé aux habitats de prairie à grandes graminées ainsi qu'à des espèces d'asclépiades hôtes spécialisées. Au Canada, il n'est connu que dans deux localités confirmées du sud-ouest de l'Ontario, soit la région de Windsor et le secteur de Pinery; une mention historique provenant de London est considérée comme incertaine. L'espèce dépend de l'asclépiade à fleurs vertes (*Asclepias viridiflora*) et de l'asclépiade hérissée (*A. hirtella*) pour son développement larvaire; ces deux plantes sont peu communes en Ontario et limitées à certains habitats. Par conséquent, la répartition du coléoptère est très localisée, et la taille ainsi que les tendances de sa population demeurent mal connues. Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont la dégradation de l'habitat attribuable à la succession naturelle et à la propagation de plantes envahissantes, qui réduisent les conditions de prairie ouverte nécessaires à la fois au coléoptère et à ses plantes hôtes. D'autres relevés sont nécessaires pour préciser la répartition de l'espèce, l'état de sa population et ses besoins en matière de conservation. Le rédacteur du rapport compilera les mentions existantes provenant des collections entomologiques et des bases de données de science participative, évaluera la répartition de l'espèce, ses exigences en				

<table>
<tr><th>Nom scientifique</th><th>Nom commun</th><th>Aire de répartition au Canada</th><th>Statut actuel selon le COSEPAC</th><th>Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche</th></tr>
<tr><td colspan="5">matière d’habitat et les menaces qui pèsent sur elle, et réalisera des relevés ciblés sur le terrain ainsi que des cartes d’habitat fondées sur un système d’information géographique afin de repérer l’habitat potentiel. Il s’entretiendra également avec des experts en la matière et des biologistes régionaux. Les demandeurs doivent soumettre un plan des travaux de terrain.</td></tr>
<tr><td>Diporeia hoyi</td><td>nom commun non disponible</td><td>AB, BC, MB, NT, ON, QC, SK</td><td>Nouveau</td><td rowspan="2">Rapport de situation
18 000.00$
Automne 2027</td></tr>
<tr><td>Diporeia hoyi</td><td>nom commun non disponible</td><td>ON, QC</td><td>Nouveau</td></tr>
<tr><td colspan="5">Diporeia hoyi est un amphipode d’eau profonde présent dans les lacs d’eau douce froide d’origine glaciaire d’Amérique du Nord. Dans la région des Grands Lacs, Diporeia est reconnu comme une seule espèce phylogénétique comprenant deux unités désignables (UD) : l’UD du Nord-Ouest, présente dans le lac Supérieur et d’autres lacs d’eau douce plus au nord-ouest, et l’UD du Sud-Est, présente dans les lacs Michigan, Huron et Ontario, ainsi que dans d’autres lacs d’eau douce plus au sud-est. Avant les années 1990, Diporeia était l’invertébré benthique dominant dans les Grands Lacs. Toutefois, les populations ont commencé à décliner rapidement dans les années 1990 et ont continué de diminuer au moins jusqu’en 2020. La plupart des mentions canadiennes de Diporeia recueillies avant 2000 proviennent de relevés généraux des invertébrés benthiques plutôt que d’un échantillonnage ciblé, et seule une faible proportion des lacs intérieurs du Canada a fait l’objet de relevés. En 1996, des spécimens de Diporeia ont été prélevés dans 17 sites répartis dans les lacs Huron, Michigan, Ontario et Supérieur. Les relevés effectués en 2006 ont mis en évidence un déclin important des sous-populations des Grands Lacs, et d’autres activités de surveillance ont été signalées dans le rapport sur l’état des Grands Lacs 2022. Toutefois, il n’existe aucune base de données exhaustive sur les efforts de relevé visant cette espèce, et les données disponibles pour les lacs intérieurs du Canada et d’ailleurs sont très limitées. Un rapport de situation est requis; celui-ci devra traiter séparément les deux unités désignables et résumer les récents efforts de recherche et les relevés n’ayant donné lieu à aucune détection, les tendances des populations (p. ex. modélisation, analyses fondées sur un SIG), l’état actuel des connaissances ainsi que les menaces pesant sur ces écosystèmes aquatiques. Le rédacteur du rapport compilera les mentions de l’espèce provenant des bases de données des musées et des organismes gouvernementaux, décrira l’étendue de l’habitat potentiel de l’espèce ainsi que son histoire</td></tr>
</table>

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
naturelle, et déterminera l'ampleur et l'importance des menaces qui pèsent sur elle. Il s'entretiendra également avec des experts en la matière et des biologistes régionaux.				
Mammifères marins				
Erignathus barbatus	Phoque barbu	MB, NL, NT, NU, ON, QC, YT, Océan Arctique	Données insuffisantes (Avril 2007)	Rapport de situation 15 000.00$ Automne 2027
Un rapport de situation est requis pour le phoque barbu (*Erignathus barbatus*), lequel devra également comprendre une évaluation de la structure des unités désignables. L'espèce a été évaluée pour la dernière fois en 2007 et a alors été classée dans la catégorie « données insuffisantes ». Depuis, de nouvelles données écologiques et génétiques sont devenues disponibles. Des préoccupations ont été soulevées quant aux effets que pourrait avoir le déclin de la couverture de glace saisonnière sur cette espèce. Le rédacteur du rapport devra effectuer des recherches dans la littérature scientifique primaire ainsi que dans les rapports gouvernementaux.				
Phocoena phocoena	Marsouin commun Population de l'océan Pacifique	BC, Océan Pacifique	Préoccupante (Avril 2016)	Addenda 12 000.00$ Automne 2027
Un addenda au rapport est requis pour cette population, qui a été évaluée pour la dernière fois en 2016 et classée dans la catégorie « préoccupante ». De nouveaux renseignements sont maintenant disponibles sur cette population, et ceux-ci pourraient entraîner un changement de statut. Le rédacteur du rapport devra effectuer des recherches dans la littérature scientifique primaire ainsi que dans les rapports gouvernementaux.				
Eschrichtius robustus	Baleine grise Population du groupe s'alimentant le long de la côte du Pacifique	BC, Océan Pacifique	En voie de disparition (Novembre 2017)	Rapport de situation 20 000.00$ Automne 2027
Eschrichtius robustus	Baleine grise Population du Pacifique Ouest	BC, Océan Pacifique	En voie de disparition (Novembre 2017)	

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
Eschrichtius robustus	Baleine grise Population migratrice du Pacifique Nord	BC, NT, YT, Océan Pacifique	Non en péril (Novembre 2017)	
Un rapport de situation complet est requis pour la baleine grise; il devra également comprendre une nouvelle évaluation de la structure des unités désignables (UD). Lors de la dernière évaluation de l'espèce, en 2017, trois UD avaient été reconnues : la population migratrice du Pacifique Nord, classée dans la catégorie « non en péril »; la population du groupe s'alimentant le long de la côte du Pacifique, classée dans la catégorie « en voie de disparition »; et la population du Pacifique Ouest, également classée dans la catégorie « en voie de disparition ». Toutefois, il n'est pas certain que cette structure des UD soit maintenue en vertu des nouvelles lignes directrices du COSEPAC relatives aux UD. De plus, la population migratrice du Pacifique Nord connaît un déclin marqué (et fait l'objet d'un événement de mortalité inhabituelle), ce qui laisse croire que le statut de cette UD changera. Compte tenu de ce déclin important, la réévaluation de cette espèce revêt un caractère urgent et devrait donc constituer une priorité très élevée. Le rédacteur du rapport devra effectuer des recherches dans la littérature scientifique primaire ainsi que dans les rapports gouvernementaux. Un rapport sur les connaissances traditionnelles autochtones (CTA) a été préparé pour cette espèce. Les renseignements sur les CTA pertinents à l'évaluation seraient communiqués au(x) rédacteur(s) du rapport de situation du COSEPAC afin qu'ils soient intégrés au rapport de situation.				
Mammifères terrestres				
Gulo gulo	Carcajou	AB, BC, MB, NL, NT, NU, ON, QC, SK, YT	Préoccupante (Mai 2014)	Rapport de situation 25 000.00$ Automne 2027
Une quantité importante de renseignements a été produite depuis la dernière évaluation de la situation de l'espèce, notamment sur son abondance et ses tendances démographiques, y compris des déclins observés dans plusieurs territoires de compétence. Le rédacteur du rapport devra veiller à recueillir et à intégrer toute la littérature grise ainsi que les renseignements provenant des différents territoires de compétence, de même que de nombreuses publications scientifiques, afin d'étayer l'évaluation.				

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
Un rapport sur les connaissances traditionnelles autochtones (CTA) sera préparé pour cette espèce. Les renseignements sur les CTA pertinents à l'évaluation seraient communiqués au(x) rédacteur(s) du rapport de situation du COSEPAC afin qu'ils soient intégrés au rapport de situation.				
Rangifer tarandus	Caribou de la toundra Population Dolphin et Union	NT, NU	En voie de disparition (Novembre 2017)	Rapport de situation 25 000.00$ Automne 2027
Les différents territoires de compétence ont produit d'importants renseignements sur cette harde depuis la dernière évaluation, et le rédacteur du rapport devra intégrer ces nouveaux renseignements. Les communautés autochtones ont également indiqué qu'elles souhaitent communiquer des connaissances, lesquelles seront recueillies et synthétisées dans le cadre d'un processus distinct. Les modalités d'intégration des connaissances autochtones et des connaissances issues de la science occidentale n'ont pas encore été déterminées; toutefois, le rédacteur du rapport devrait faire preuve d'expérience et d'ouverture à l'égard de ce processus. Un rapport sur les connaissances traditionnelles autochtones (CTA) sera préparé pour cette espèce. Les renseignements sur les CTA pertinents à l'évaluation seraient communiqués au(x) rédacteur(s) du rapport de situation du COSEPAC afin qu'ils soient intégrés au rapport de situation.				
Mollusques				
Leptodea ochracea	Leptodée ocre	NB, NS	Nouveau	Rapport de situation 10 000.00$ Automne 2027
Lampsilis cariosa	Lampsile jaune	NB, NS	Préoccupante (Novembre 2013)	Addenda 10 000.00$ Automne 2027
Leptodée ocre et lampsile jaune : En raison du chevauchement de leur aire de répartition, de leurs préférences en matière d'habitat et des menaces auxquelles elles sont exposées, la leptodée ocre et la lampsile jaune sont regroupées dans un même lot. Les demandeurs soumissionneront pour l'ensemble du lot, mais devront préparer un rapport distinct pour chacune des espèces. Le rapport de mise à jour sur la lampsile jaune devra être présenté				

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
sous la forme d'un addenda, tandis qu'un rapport de situation complet est requis pour la leptodée ocre. Aucune vérification sur le terrain n'est requise pour la lampsile jaune, mais une telle vérification est requise pour la leptodée ocre. La vérification sur le terrain comprend les activités suivantes : rechercher des spécimens vivants dans les sites connus ainsi que dans les habitats convenables à proximité de ceux-ci; établir, dans la mesure du possible, des estimations de l'abondance et de la répartition des classes de taille pour chacune des principales sous-populations; préparer un rapport sommaire sur les travaux de terrain réalisés, comprenant notamment des renseignements détaillés sur les sites visités et les méthodes de relevé utilisées; déposer au moins un spécimen de référence par site où l'espèce est encore présente auprès d'un établissement public reconnu ou, lorsque la collecte de spécimens vivants pourrait mettre davantage en péril une sous-population, fournir une preuve photographique. Le coût des vérifications sur le terrain ne peut pas dépasser le tiers de la valeur du contrat.				
Gastrocopta corticaria	nom commun non disponible	NB, ON, QC	Nouveau	Rapport de situation 10 000.00$ Automne 2027
Une vérification sur le terrain est requise. Celle-ci comprend les activités suivantes : rechercher des spécimens vivants dans les sites connus ainsi que dans les habitats convenables à proximité de ceux-ci; établir, dans la mesure du possible, des estimations de l'abondance et de la répartition des classes de taille pour chacune des principales sous-populations; préparer un rapport sommaire sur les travaux de terrain réalisés, comprenant notamment des renseignements détaillés sur les sites visités et les méthodes de relevé utilisées; déposer au moins un spécimen de référence par site où l'espèce est encore présente auprès d'un établissement public reconnu ou, lorsque la collecte de spécimens vivants pourrait mettre davantage en péril une sous-population, fournir une preuve photographique. Le coût des vérifications sur le terrain ne peut pas dépasser le tiers de la valeur du contrat.				
Stenotrema barbatum	nom commun non disponible	ON	Nouveau	Rapport de situation 20 000.00$ Automne 2027
Triodopsis vulgata	nom commun non disponible	ON	Nouveau	
Stenotrema barbatum et *Triodopsis vulgata :* En raison du chevauchement de leur aire de répartition, de leurs préférences en matière d'habitat et des menaces auxquelles elles sont				

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
exposées, *Stenotrema barbatum* et *Triodopsis vulgata* sont regroupés dans un même lot. Les demandeurs soumissionneront pour l'ensemble du lot et devront produire un seul rapport portant sur les deux espèces, mais comprenant des sommaires techniques distincts pour chacune d'elles. Une vérification sur le terrain est requise pour ces deux espèces, mais elle peut être menée simultanément étant donné leur répartition dans le sud de l'Ontario. la vérification sur le terrain comprend les activités suivantes : rechercher des spécimens vivants dans les sites connus et des habitats convenables à proximité de sites connus; établir, dans la mesure du possible, des estimations de l'abondance et de la répartition des classes de taille pour chacune des principales sous-populations; préparer un rapport sommaire sur les travaux de terrain réalisés, comprenant notamment des renseignements détaillés sur les sites visités et les méthodes de relevé utilisées; déposer au moins un spécimen de référence par site où l'espèce est encore présente auprès d'un établissement public reconnu ou, lorsque la collecte de spécimens vivants pourrait mettre davantage en péril une sous-population, fournir une preuve photographique. Le coût des vérifications sur le terrain ne peut pas dépasser le tiers de la valeur du contrat.				
Mousses				
Fabronia pusilla	Fabronie naine	BC	En voie de disparition (Mai 2012)	Addenda 10 000.00$ Automne 2027
La fabronie naine atteint sa limite septentrionale de répartition dans l'extrême sud de la Colombie-Britannique. L'espèce n'a pas été trouvée depuis plusieurs années, malgré des relevés répétés, mais elle peut encore être présente dans le paysage. Il faudrait entreprendre de nouveaux travaux sur le terrain pour confirmer ou infirmer sa présence. Les rédacteurs du rapport devront : 1) mener des recherches pour déterminer l'aire de répartition connue de l'espèce à l'étude et inclure l'information accessible provenant d'herbiers et d'autres sources applicables; 2) vérifier sur le terrain si l'espèce sauvage et de l'habitat convenable existent toujours dans les sites où l'espèce sauvage a été observée par le passé; 3) vérifier l'habitat potentiel dans les endroits où l'on peut s'attendre à observer l'espèce sauvage; 4) estimer l'abondance de l'espèce sauvage dans chaque site visité en effectuant un dénombrement des colonies ou des thalles; 5) inclure une annexe dans laquelle sont décrits les travaux de terrain, notamment des données détaillées sur tous les sites visités (y compris ceux où l'espèce sauvage n'a pas été retrouvée); 6) décrire les techniques de relevé employées et déposer au moins un				

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
spécimen témoin par site existant dans un herbier public reconnu ou, lorsque la cueillette d'un spécimen pourrait mettre davantage en péril une population, soumettre une preuve photographique, si cela peut être fait sans trop de perturbations. Le coût des vérifications de terrain ne peut pas dépasser le tiers de la valeur du contrat. Veuillez consulter l'annexe 1 pour connaître les indemnités de déplacement et les lignes directrices à jour pour en savoir plus sur l'estimation des dépenses sur le terrain.				
Scouleria marginata	Scoulérie à feuilles marginées	BC	En voie de disparition (Mai 2012)	Addenda 8 000.00$ Automne 2027
La scoulérie à feuilles marginées atteint sa limite septentrionale de répartition dans l'extrême sud de la Colombie-Britannique. L'espèce n'a pas été trouvée depuis plusieurs années malgré des relevés répétés et est probablement disparue, d'après des relevés d'experts répétés et la présence limitée d'habitats convenables. Nous encourageons le rédacteur du rapport à communiquer avec des spécialistes locaux de la bryoflore de la Colombie-Britannique pour rédiger ce rapport. Des travaux de terrain ne sont pas nécessaires.				
Oiseaux				
Ammodramus savannarum	Bruant sauterelle (Espèce complète, incluant *pratensis* spp.)	AB, BC, MB, ON, QC, SK	Préoccupante (Novembre 2013)	Rapport de situation 19 000.00$ Automne 2027
Il était auparavant reconnu que deux sous-espèces du Bruant sauterelle se reproduisaient au Canada. Seule la sous-espèce de l'Est, *Ammodramus savannarum pratensis*, a été évaluée par le COSEPAC. Compte tenu des lignes directrices mises à jour sur la détermination des unités désignables (UD) et des travaux génétiques récents réalisés sur l'espèce (Bulgin *et al.*, 2003), le Bruant sauterelle sera vraisemblablement réévalué comme une seule UD comprenant tous les individus présents au Canada. La structure définitive des UD sera établie en consultation avec les coprésidents du Sous-comité de spécialistes des oiseaux du COSEPAC.				
Fratercula cirrhata	Macareux huppé	BC, Océan Pacifique	Nouveau	Rapport de situation 12 500.00$

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
				Automne 2027
Au Canada, cette espèce niche dans des colonies isolées situées le long de la côte du Pacifique; elle n'est donc pas bien suivie par les programmes de relevé standard, tels que le Relevé des oiseaux nicheurs ou le Recensement des oiseaux de Noël. Le rédacteur du rapport devra examiner les tendances de la population ainsi que d'autres renseignements pertinents à l'évaluation dans la littérature évaluée par les pairs et au moyen de programmes de surveillance propres à l'espèce.				
Gavia adamsii	Plongeon à bec blanc	NT, YT, BC, AB, MB, QC	Non en péril (Avril 1997)	Rapport de situation 14 000.00$ Automne 2027
Cette espèce, qui demeure mal connue, niche dans des régions arctiques éloignées. En Amérique du Nord, elle hiverne principalement au large de la côte ouest du Canada et des États-Unis, en faibles effectifs. Les relevés généraux utilisés pour déterminer les tendances démographiques d'autres espèces, comme le Recensement des oiseaux de Noël, sont donc peu adaptés à son étude. Le rédacteur du rapport devra par conséquent examiner des sources d'information allant au-delà de celles habituellement utilisées pour les rapports de situation sur les oiseaux, notamment le Programme arctique de surveillance régionale et internationale des oiseaux de rivage ainsi que des rapports régionaux afin de fournir les renseignements nécessaires pour évaluer l'espèce par rapport aux critères quantitatifs du COSEPAC (disponibles ici).				
Spizella arborea	Bruant hudsonien	AB, BC, MB, NB, NL, NS, NT, NU, ON, PE, QC, SK, YT	Nouveau	Rapport de situation 16 000.00$ Automne 2027
L'espèce sera évaluée comme une seule espèce à l'échelle de son aire de répartition canadienne.				

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
Synthliboramphus antiquus	Guillemot à cou blanc	BC	Préoccupante (Novembre 2014)	Addenda 8 000.00$ Automne 2027
Ce rapport nécessitera une mise à jour approfondie des renseignements recueillis depuis la dernière évaluation, mais ne nécessitera pas un rapport de situation complet. Le rédacteur du rapport devra plutôt présenter une mise à jour concise sous la forme d'un addenda, conformément à un modèle prescrit (un exemple d'addenda peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat du COSEPAC ou être consulté à l'adresse suivante : https://cosewic.ca/index.php/fr/rapports/preparation-rapports-situation.html).				
Plantes vasculaires				
Actaea racemosa	Cimicaire à grappes	ON, QC	Nouveau	Rapport de situation 15 000.00$ Automne 2027
La cimicaire à grappes est présente dans les forêts matures calcaires de certaines parties du sud-ouest de l'Ontario, notamment dans la péninsule du Niagara ainsi que dans les comtés de Brant, de Haldimand, de Norfolk et de Huron. Environ 14 sous-populations indigènes ont été documentées (dont environ 7 depuis l'an 2000). L'espèce est maintenant couramment offerte comme plante ornementale de jardin, et de nombreuses mentions récentes en Ontario et dans le sud du Québec concernent des individus plantés intentionnellement ou issus de la propagation de plantes cultivées. L'espèce fait l'objet d'une récolte en milieu naturel aux États-Unis et peut-être aussi au Canada. Une vérification sur le terrain est requise afin de vérifier les sites historiques et les habitats potentiels, de déterminer le nombre de sous-populations existantes ainsi que le nombre d'individus matures et immatures, et d'évaluer les menaces. Les sous-populations manipulées devront être prises en compte dans la planification des travaux de terrain et la préparation du rapport.				
Carex aggregata	Carex aggloméré	ON	Nouveau	Rapport de situation 15 000.00$ Automne 2027

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
Le carex aggloméré est une plante herbacée vivace terrestre connue au Canada dans trois sous-populations, toutes situées dans le sud-ouest de l'Ontario : sur l'île Middle (qui fait maintenant partie du parc national de la Pointe-Pelée), près d'Aylmer (comté d'Elgin) et près de Caistorville (comté de Haldimand). Le caractère indigène des sites continentaux est incertain. Cette espèce réagit favorablement aux perturbations et se rencontre souvent dans des milieux perturbés dans d'autres parties de son aire de répartition. Des travaux de terrain sont requis afin d'évaluer le caractère indigène de l'espèce, de déterminer le nombre de sous-populations existantes et le nombre d'individus matures, ainsi que d'évaluer les menaces.				
Carex nigromarginata	Carex à marge noire	ON	Nouveau	Rapport de situation 13 000.00$ Automne 2027
Le carex à marge noire est un carex terrestre vivace connu au Canada dans quatre sous-populations situées à l'extrémité de la pointe Long, en Ontario, sur la rive nord du lac Érié. Des travaux de terrain sont requis afin de déterminer le nombre de sous-populations existantes et le nombre d'individus matures, ainsi que d'évaluer les menaces. Le nombre d'individus sera influencé par la nature rhizomateuse de la plante. Comme l'espèce est connue pour se reproduire de façon clonale et qu'elle atteint sa maturité tôt dans la saison, les dénombrements devraient être effectués au printemps.				
Eleocharis aestuum	Éléocharide des estuaires	QC	Nouveau	Rapport de situation 15 000.00$ Automne 2027
L'éléocharide des estuaires est un petit carex annuel cespiteux présent au Canada dans le sud du Québec, dans l'estuaire d'eau douce à marée du Saint-Laurent. Des travaux de terrain sont requis afin de confirmer le nombre de sous-populations existantes et le nombre d'individus matures, ainsi que d'évaluer les menaces.				
Eleocharis quadrangulata	Éléocharide à tige carrée	ON	Nouveau	Rapport de situation 13 000.00$ Automne 2027

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
L'éléocharide à tige carrée est bien connue à la pointe Long. Elle a également été découverte récemment dans trois sites du sud-ouest de l'Ontario : au nord de Point Rowan, sur l'île Pelée et dans le comté d'Elgin. Dans ces sites, son caractère indigène est incertain; les sous-populations manipulées devront donc être prises en compte dans la planification des travaux de terrain et la préparation du rapport. Quatre sous-populations sont considérées comme historiques (une dans l'île Walpole, deux dans le lac Sainte-Claire et une dans le parc provincial Rondeau); toutefois, il est peu probable que des relevés ciblés et exhaustifs aient été réalisés dans ces sites. Il est possible que d'autres sous-populations soient découvertes. Des travaux de terrain sont requis afin de déterminer le nombre de sous-populations existantes et le nombre d'individus matures, ainsi que d'évaluer les menaces.				
Euphorbia commutata	Euphorbe variable	ON	Nouveau	Rapport de situation 15 000.00$ Automne 2027
Au Canada, l'euphorbe variable est confinée aux landes de roche de marbre près du lac Black Donald, dans le comté de Renfrew, et aux alvars calcaires, dans le comté de Hastings, dans l'est de l'Ontario. Environ 11 sous-populations ont été documentées, dont plusieurs n'ont pas été observées au cours des dernières années ou dont l'emplacement est imprécis. Des travaux de terrain sont requis afin de déterminer le nombre de sous-populations existantes et le nombre d'individus matures, ainsi que d'évaluer les menaces.				
Iris brevicaulis	Iris brévicaule	ON	Nouveau	Rapport de situation 13 000.00$ Automne 2027
L'iris brévicaule est connu au Canada dans environ sept sous-populations, situées dans des boisés ouverts et humides de l'île Pelée et des environs de Leamington, dans le sud-ouest de l'Ontario. Parmi les sept sous-populations documentées, seulement quatre ont été observées depuis 2000, toutes sur l'île Pelée. Parmi celles-ci, une seule est peut-être encore existante, à Middle Point Trois sous-populations historiques ont été documentées entre 1977 et 1984 à Fish Point et près de Scudder, sur l'île Pelée, ainsi qu'au ruisseau Sturgeon, à 5 km au sud-est de Leamington. Des travaux de terrain sont requis afin de déterminer le nombre de sous-populations existantes et le nombre d'individus matures (y compris les tiges florifères), ainsi que d'évaluer les menaces. La période de floraison				

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
s'étend de la mi-juin à la fin juin. Le nombre d'individus sera influencé par la nature rhizomateuse de la plante. Celle-ci est connue pour se reproduire de façon clonale.				
Crataegus canadensis	Aubépine du Canada	QC	Nouveau	Rapport de situation 30 000.00$ Automne 2027
Crataegus brainerdii	Aubépine de Brainerd	ON, QC	Nouveau	
Crataegus coccinioides	Aubépine dilatée	ON, QC	Nouveau	
Aubépine du Canada, aubépine de Brainerd et aubépine dilatée : ces trois espèces d'aubépines seront traitées dans un seul rapport. Des travaux de terrain sont requis afin de confirmer le nombre de sous-populations existantes et le nombre d'individus matures, ainsi que d'évaluer les menaces. Les travaux de terrain devraient de préférence être réalisés au printemps afin de permettre l'identification correcte des espèces. L'aubépine dilatée est connue dans 12 sous-populations en Ontario et environ 20 sites au Québec (les sites correspondent à des occurrences qui peuvent être très rapprochées les unes des autres). L'aubépine de Brainerd est connue dans 16 sous-populations du sud de l'Ontario et 3 sites au Québec. L'aubépine du Canada est connue dans 20 à 24 sites des régions de Montréal, de Gatineau et de Saint-Jean-sur-Richelieu, dans le sud du Québec.				
Poissons d'eau douce				
Anguilla rostrata	Anguille d'Amérique	NB, NL, NS, ON, PE, QC	Menacée (Mai 2012)	Rapport de situation 16 000.00$ Automne 2027
Le ou les rédacteurs du rapport devront préparer un rapport de situation complet étant donné la quantité considérable de nouveaux renseignements recueillis depuis la dernière évaluation. Un rapport sur les connaissances traditionnelles autochtones (CTA) a été préparé pour cette espèce. Les renseignements sur les CTA pertinents à l'évaluation seraient communiqués au(x) rédacteur(s) du rapport de situation du COSEPAC afin qu'ils soient intégrés au rapport de situation.				

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
Hybognathus placitus	Méné des plaines	SK	Menacée (Mai 2012)	Addenda 6 000.00$ Automne 2027
Le rapport sur la réévaluation sera rédigé sous forme d'addenda et devra comprendre une évaluation des menaces.				
Poissons marins				
Limanda ferruginea	Limande à queue jaune	NB, NS, PE, NL, Océan Atlantique	Nouveau	Rapport de situation 17 000.00$ Automne 2027
La limande à queue jaune est un poisson plat de taille moyenne qui se rencontre depuis les bancs de Terre-Neuve jusqu'aux eaux du plateau continental en Virginie, aux États-Unis. Elle vit principalement dans des profondeurs inférieures à 100 m. Au Canada, on la trouve sur le Grand Banc, dans le sud du golfe du Saint-Laurent, le long du plateau néo-écossais et sur le côté est du banc Georges. L'espèce fait l'objet de pêches dirigées dans chacune de ces zones, mais sur le plateau néo-écossais, elle fait partie d'une petite pêche mixte aux poissons plats. Des évaluations récentes de l'Agence donnent à penser que la pêche est la principale menace dans le Grand Banc, tandis que dans d'autres zones, la pêche peut constituer une plus petite menace. Dans ces autres zones, on pense que la mortalité naturelle élevée chez les adultes est la principale cause des déclins et a été attribuée dans certains cas à la prédation par les phoques gris.				
Oncorhychus tshawytscha	Saumon chinook dans le fleuve Yukon UD 60 (nom de la population non disponible)	YT, Océan Pacifique	Nouveau	Rapport de situation 17 000.00$ Printemps 2028
Oncorhychus tshawytscha	Saumon chinook dans le fleuve Yukon UD 61 (nom de la population non disponible)	YT, Océan Pacifique	Nouveau	

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
Oncorhychus tshawytscha	Saumon chinook dans le fleuve Yukon UD 62 (nom de la population non disponible)	YT, Océan Pacifique	Nouveau	
Oncorhychus tshawytscha	Saumon chinook dans le fleuve Yukon UD 63 (nom de la population non disponible)	YT, Océan Pacifique	Nouveau	
Oncorhychus tshawytscha	Saumon chinook dans le fleuve Yukon UD 64 (nom de la population non disponible)	YT, Océan Pacifique	Nouveau	
Oncorhychus tshawytscha	Saumon chinook dans le fleuve Yukon UD 65 (nom de la population non disponible)	YT, Océan Pacifique	Nouveau	
Oncorhychus tshawytscha	Saumon chinook dans le fleuve Yukon UD 66 (nom de la population non disponible)	YT, Océan Pacifique	Nouveau	
Oncorhychus tshawytscha	Saumon chinook dans le fleuve Yukon UD 67 (nom de la population non disponible)	YT, Océan Pacifique	Nouveau	
Oncorhychus tshawytscha	Saumon chinook dans le fleuve Yukon UD 68 (nom de la population non disponible)	YT, Océan Pacifique	Nouveau	

Nom scientifique	Nom commun	Aire de répartition au Canada	Statut actuel selon le COSEPAC	Type de rapport, Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche
L'abondance du saumon chinook dans le bassin du fleuve Yukon a fortement diminué au cours des dernières années, ce qui a entraîné la fermeture de presque toutes les pêches. L'entrepreneur utilisera les reconstitutions disponibles de l'abondance des UD, les connaissances traditionnelles autochtones et d'autres sources d'information pour l'évaluation. Un rapport sur les CTA a été préparé pour le saumon chinook (*Oncorhychus tshawytscha*) dans le fleuve Yukon. Les renseignements sur les CTA pertinents pour l'évaluation seraient communiqués au(x) rédacteur(s) du rapport de situation du COSEPAC pour qu'ils puissent être intégrés dans le rapport de situation.				
Sebastes maliger	Sébaste à dos épineux	BC, Océan Pacifique	Menacée (Novembre 2009)	Addenda 11 000.00$ Automne 2027
Le sébaste à dos épineux est un poisson à croissance lente et à longue durée de vie exploité par les pêches commerciales à la palangre et à la ligne à main, ainsi que par les pêches récréatives. Le COSEPAC considère l'espèce comme une seule unité désignable. En 2009, le sébaste à dos épineux a été désigné espèce menacée en raison du déclin des indices de prises. Des modèles de population ont depuis été élaborés pour cette espèce, et la présente réévaluation permettra de tirer parti de l'amélioration des connaissances disponibles.				
Sebastes reedi	Sébaste à bouche jaune	BC, Océan Pacifique	Menacée (Avril 2010)	Addenda 11 000.00$ Automne 2027
Cette espèce de sébaste à longue durée de vie a été désignée menacée par le COSEPAC en 2010 en raison du déclin des taux de prises. Les résultats d'un modèle récemment élaboré montrent que l'abondance est en hausse, et Pêches et Océans Canada considère que la population se situe dans la zone saine de son cadre décisionnel pour les pêches.				

Partie 3: Espèce sauvage nécessitant un rapport sur les unités désignables du COSEPAC

Avis

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) est à la recherche de personnes qualifiées ou de petits groupes de personnes pour entreprendre des examens et des analyses approfondis de l'information existante sur la truite arc-en-ciel anadrome (*Oncorhynchus mykiss)*, et de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*) au Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le tableau ci-dessous. L'objectif est de déterminer les unités désignables (UD) appropriées à une échelle adéquate, lesquelles serviront de base à une évaluation subséquente de ces espèces sauvages.

Contexte
Le COSEPAC peut déterminer des UD à un rang inférieur à celui de l'espèce en fonction de critères relatifs au caractère distinct et à l'importance sur le plan de l'évolution associés à des facteurs tels que la taxinomie établie, la variation génétique, la disjonction des aires de répartition et la biogéographie, y compris les conditions climatiques régionales. Les lignes directrices concernant la reconnaissance des unités désignables à un niveau inférieur à l'espèce peuvent être consultées à : Cosewic - Lignes directrices pour reconnaître les unités désignables.

Espèces sauvages pour lesquelles un rapport sur les unités désignables est nécessaire :

Nom scientifique	**Nom commun**	**Aire de répartition au Canada**	**Valeur suggérée du contrat et échéancier pour la première ébauche**
Oncorhynchus mykiss	Truite arc-en-ciel anadrome	BC, Océan Pacifique	20,000.00$ Automne 2027
La truite arc-en-ciel anadrome est présente sur l'ensemble du littoral de la Colombie-Britannique, et l'état de nombreuses populations suscite des préoccupations. Il existe vraisemblablement plusieurs unités désignables (UD) au sein de cette aire de répartition. Les lignes directrices du COSEPAC relatives à la désignation des UD serviront à établir les UD présumées de cette espèce. Un rapport sur les connaissances traditionnelles autochtones (CTA) a été préparé pour cette espèce. Les renseignements sur les CTA pertinents pour le rapport sur les UD			

seront communiqués aux rédacteurs du rapport du COSEPAC pour être intégrés dans le rapport sur les UD.			
Pseudacris triseriata	Rainette faux-grillon de l'Ouest	ON, QC	4 000.00$ Automne 2027
Des travaux génétiques ont récemment été effectués dans le laboratoire de Lougheed pour clarifier la structure des UD. L'entrepreneur utilisera les reconstitutions disponibles de l'abondance des UD, les connaissances traditionnelles autochtones et d'autres sources d'information pour l'évaluation.			

Partie 4: Modalités des contrats et instructions relatives à la soumission d'une proposition

Avis

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) est à la recherche de spécialistes du secteur public ou privé pour préparer un rapport de situation sur l'espèce sauvage énumérée à la **partie 2** ci-dessus dans l'appel d'offres de l'automne 2026.

Contexte

Le COSEPAC évalue les espèces sauvages (dont les mammifères, les oiseaux, les amphibiens, les reptiles, les poissons, les arthropodes, les plantes vasculaires, les mousses, les mollusques et les lichens) qui sont menacées de disparition de la Terre ou de disparition du Canada. Les évaluations sont fondées sur les rapports de situation détaillés sur chacune des espèces sauvages. Les contrats sont administrés par Environnement Canada, par l'intermédiaire du Secrétariat du COSEPAC.

Le COSEPAC peut établir des UD à un rang inférieur à celui de l'espèce en fonction des critères du caractère distinct et du caractère important dans l'évolution qui sont associés à des facteurs tels que la taxinomie établie, la variation génétique, la disjonction des aires de répartition et la biogéographie, y compris les conditions climatiques régionales. Les lignes directrices pour reconnaître les UD d'un rang inférieur à celui de l'espèce peuvent être consultées ici.

Description du travail

Le contractuel utilisera les meilleurs renseignements disponibles sur la situation de l'espèce sauvage, y compris les connaissances scientifiques, celles des collectivités et les CTA, afin de rédiger un rapport de situation complet qui servira de fondement à une évaluation du statut de l'espèce sauvage au Canada.

La présentation et le contenu du rapport seront conformes aux Renseignements relatifs à la préparation de rapports de situation qui se trouvent sur le site Web du COSEPAC et qui précisent les en-têtes particuliers et le contenu, les cartes des aires de répartition et autres figures et annexes. Le contractuel devra également utiliser le style typographique et rédactionnel présenté dans les modèles de préparation de rapports de situation (rapport de situation complet, rapport de situation de type addenda) qui se trouve sur le site Web du COSEPAC. Toute illustration ou tout graphique utilisé doit être un original qui a été préparé par le contractuel; sinon, l'autorisation appropriée pour son utilisation doit avoir été obtenue et être clairement citée dans le rapport.

Depuis 2012, les rapports de situation et les addendas du COSEPAC comprennent également un tableau de classification et d'évaluation des menaces. Les rédacteurs doivent assister aux téléconférences connexes et participer à ce processus.

Le contractuel devra rechercher activement toutes les sources d'information pertinentes et importantes existantes, y compris celles du milieu scientifique et des collectivités, et les CTA. De plus, le contractuel devra communiquer avec les représentants du COSEPAC des autorités compétentes, les conseils de gestion des ressources fauniques responsables de l'espèce sauvage, les coprésidents de l'équipe de rétablissement de l'espèce sauvage (selon le cas) et les centres de données sur la conservation approprié pour obtenir les renseignements les plus à jour sur l'espèce sauvage. Les coordonnées de ces personnes-ressources et organismes sont fournies dans la liste des personnes-ressources du COSEPAC avec qui communiquer pour obtenir de l'information sur les espèces sauvages.

Le contractuel doit communiquer avec le Secrétariat du COSEPAC pour obtenir des directives détaillées et s'assurer que les méthodes et les concepts sont appliqués de façon correcte et constante dans la préparation des cartes de répartition des espèces sauvages et le calcul de la zone d'occurrence et de l'indice de la zone d'occupation. De plus, le contractuel doit soumettre au Secrétariat du COSEPAC toutes les données d'enquête (observations/emplacements des espèces sauvages et effort de recherche) recueillies pendant le travail sur le terrain exécuté au cours de la rédaction du rapport de situation ou obtenues à partir d'autres sources. Tous les efforts nécessaires doivent être déployés pour s'assurer que les données récupérées peuvent être transférées au COSEPAC en obtenant les permissions appropriées.

Les contractuels doivent bien comprendre les critères d'évaluation du COSEPAC, surtout les définitions des termes utilisés dans les critères, avant de rédiger le rapport. Le contractuel pourra ainsi mieux décrire la situation de l'espèce en vue de l'évaluation du COSEPAC. Les critères d'évaluation et les définitions du COSEPAC se trouvent au tableau 2 et au tableau 8 et sur le site Web du COSEPAC.

En 2005, le COSEPAC a lancé un projet visant à faire appel aux connaissances des collectivités sur les espèces sauvages pour lesquelles des rapports de situation sont commandés. Le COSEPAC peut recevoir de l'information sur les espèces sauvages par l'intermédiaire de la section sur les connaissances des collectivités de son site Web. L'information ainsi obtenue, y compris le nom des personnes-ressources additionnelles, sera acheminée au contractuel aux fins de considération et d'intégration dans le rapport de situation.

Il incombe au contractuel d'intégrer les CTA qui sont pertinentes à l'évaluation de la situation de l'espèce sauvage dans le rapport de situation (les espèces pour lesquelles on envisage un rapport de CTA distinct sont indiquées à la **partie 2** ci-dessus). Cette démarche sera facilitée par le truchement du Sous-comité de spécialistes des CTA, lequel révisera également toutes les CTA recueillies par le contractuel. Tous les détenteurs de CTA avec qui on a communiqué doivent être reconnus de manière appropriée. Les contractuels doivent communiquer avec le coordonnateur des CTA du Secrétariat du COSEPAC avant le début de leurs travaux pour le rapport de situation. Les coordonnées du coordonnateur des CTA du Secrétariat du COSEPAC ainsi que de

plus amples renseignements sur la collecte des CTA sont fournis dans les Renseignements relatifs à la préparation de rapports de situation du COSEPAC.

Une vérification sur le terrain est nécessaire pour certains rapports de situation. On prévoit davantage de travaux de terrain pour les espèces dont les données provenant de relevé sur le terrain sont anciennes ou inadéquates (p. ex. aucun dénombrement de la population). L'habitat qui pourrait convenir aux espèces visées doit faire l'objet de relevés dans la mesure du possible, compte des limites du budget proposé. Les rédacteurs de rapports retenus auront accès à des données antérieures sur les localités pour les aider à trouver les sites. L'accès aux propriétés privées aux fins de relevés nécessite la permission du propriétaire. La valeur proposée pour les contrats comprend certains montants réservés au temps consacré à la détermination des propriétés foncières et à la communication avec les propriétaires. Le coût des vérifications de terrain ne peut pas dépasser le tiers de la valeur du contrat. Veuillez consulter l'**annexe 1** pour connaître les indemnités de déplacement et les lignes directrices à jour pour en savoir plus sur l'estimation des dépenses sur le terrain. **Les dépenses de transport, le logement et les repas doivent être estimées à l'aide des lignes directrices décrites à l'annexe 1 du présent document.** L'assurance responsabilité automobile devra être en vigueur pour la durée des travaux sur le terrain, la responsabilité n'étant pas inférieure à 2 000 000 dollars par accident ou occurrence, en plus de l'assurance pour les dommages physiques.

Une fois terminé, le rapport fera l'objet d'un processus d'examen. L'ébauche du rapport, après avoir été approuvée par le coprésident du sous-comité de spécialistes des espèces (SSE) compétent, sera examinée par les membres du SSE compétent, le Sous-comité des CTA, les autorités compétentes, les conseils de gestion des ressources fauniques compétents, les coprésidents de l'équipe chargée du rétablissement (selon le cas) ainsi que par tout autre examinateur externe recommandé par le SSE. Les commentaires et les suggestions seront transmis au rédacteur du rapport, accompagnés d'instructions de la part du coprésident du SSE relativement à des changements devant être incorporés dans le but de produire un rapport provisoire. Le contrat sera conclu lorsque le rapport provisoire sera jugé acceptable par le coprésident du SSE responsable. Au cours des révisions subséquentes et de l'évaluation du COSEPAC, d'autres modifications pourraient être apportées au rapport. À la suite de l'évaluation du COSEPAC, une version définitive du document intitulé **Évaluation du COSEPAC et rapport de situation** sera publiée dans le Registre public des espèces en péril ou versée aux archives du Secrétariat du COSEPAC.

Veuillez noter que le marché pour un rapport de situation complet s'échelonne généralement sur 18 mois, en raison des diverses étapes d'évaluation.

Travaux supplémentaires facultatifs à offrir aux soumissionnaires retenus

En plus de préparer les rapports de situation, et dans le cadre du présent appel d'offres, les soumissionnaires retenus pourraient être invités à rédiger une description de la résidence de l'espèce sauvage, conformément aux lignes directrices établies et à l'aide du modèle fourni. Cette partie du contrat sera administrée séparément par Environnement et Changement Climatique Canada. L'information recueillie décrivant la résidence de l'espèce sauvage sera demandée en même temps que l'ébauche du rapport. La préparation du document distinct décrivant la résidence de l'espèce sauvage se fera pour un maximum de 1000.00$ de plus que la valeur suggérée du contrat dans l'appel d'offres. Le concept de résidence peut ne pas s'appliquer à toutes les espèces sauvages et ne sera requis pour aucune espèce aquatique, ni pour aucune des plantes vasculaires ou lichens.

En plus de la préparation des rapports de situation, les soumissionnaires retenus devront fournir, à l'étape du rapport de situation post-provisoire, le texte de remplacement pour les figures. Une description longue peut être nécessaire pour les figures plus complexes qui doivent être décrites plus en détail. Le travail distinct pour le texte de remplacement et/ou la description longue sera d'une valeur maximale de 750,00 $ en plus du montant du contrat proposé dans l'appel d'offres.

Reconnaissance relative à la préparation de rapports de situation du COSEPAC

Les rapports de situation du COSEPAC demandés après mai 2001 sont des documents évolutifs. Lorsque le rapport de situation est terminé, toute mise à jour ultérieure sera faite tout simplement en ajoutant les nouveaux renseignements au rapport existant et, le cas échéant, en mettant à jour les renseignements factuels. Le COSEPAC sera cité comme auteur sur la page couverture (les droits de propriété et le droit d'auteur demeureront ceux de la Couronne). Les contractuels qui produisent le rapport de situation initial ou qui ajoutent des renseignements au document évolutif afin de produire une mise à jour de rapport seront reconnus pour avoir préparé le rapport de situation. Au fil du temps, la section Remerciements comportera une liste de collaborateurs (rédacteurs de rapports) ayant prêté leurs connaissances spécialisées au COSEPAC.

Droit d'auteur et droits moraux

Environnement et Changement Climatique Canada a établi que toute propriété intellectuelle découlant de l'exécution du travail en vertu du contrat sera dévolue à la Couronne, selon le fait que la production du rapport et des documents connexes est soumise au droit d'auteur et que le rapport est produit pour fournir des connaissances et des renseignements en vue d'une diffusion publique.

À la demande d'Environnement et Changement Climatique Canada, le contractuel fournira à la Couronne une renonciation définitive écrite aux droits moraux,[1] sous une forme acceptable par Environnement et Changement Climatique Canada.

Le contractuel se verra accorder une licence lui permettant d'utiliser, de copier, de reproduire et de publier des parties du rapport provisoire, pourvu 1) que le contractuel ne publie pas l'ensemble du rapport provisoire, ni ne le communique à une tierce partie; 2) que le contractuel reconnaisse que la Couronne a apporté les droits d'auteur au rapport provisoire et accepte d'inclure l'avis de non-responsabilité suivant dans tout nouveau document où seraient insérés des extraits du rapport : « *Avis : Une partie de l'information utilisée ou citée dans le présent rapport est assujettie aux droits d'auteur de la Couronne. Elle a été compilée au nom du COSEPAC en vertu d'un marché avec Environnement et Changement Climatique Canada, mais les commentaires ou les conclusions que l'auteur a tirées de cette information ne reflètent pas nécessairement les opinions d'Environnement et Changement Climatique Canada et du COSEPAC.»*

Propriété intellectuelle des CTA

Les CTA sont la propriété des personnes qui les détiennent. Les contractuels devront demander une permission pour la collecte des CTA à l'aide des formulaires de consentement appropriés qui leur seront fournis. Les détenteurs des connaissances auront l'occasion d'examiner et de valider les renseignements factuels partagés avec le rédacteur du rapport avant leur intégration au rapport de situation. L'information brute (p. ex. transcriptions, enregistrements) sera retournée au détenteur des connaissances ou à la collectivité à des fins d'entreposage. Le rédacteur du rapport ne détiendra pas de droits de propriété intellectuelle quant aux connaissances obtenues de sources autochtones.

Attribution des contrats

Le COSEPAC est à la recherche de spécialistes qui prépareront, dans la mesure du possible, les meilleurs rapports de situation sur les espèces sauvages. Les meilleures connaissances spécialisées peuvent se trouver dans les secteurs public ou privé, par conséquent, le présent appel d'offres est ouvert aux deux.

Conformément à la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor, les soumissionnaires qui travaillent au sein de la fonction publique **doivent** discuter avec leur employeur et un groupe sur les conflits d'intérêts de leurs plans de présenter une soumission et s'ils prévoient effectuer le travail pendant les heures de travail ou après les heures de travail. Le consentement de l'employeur sera requis avant de signer un contrat. De plus amples renseignements à cet égard peuvent être obtenus ici.

[1] Les droits moraux, tels qu'ils sont définis par la *Loi sur le droit d'auteur*, comprennent a) le droit que le nom de l'auteur soit associé à l'oeuvre dans la mesure du possible et b) le droit à l'intégrité de l'oeuvre, par exemple, pour empêcher que l'oeuvre soit changée, corrigée ou modifiée.

Il existe également des dispositions précises dans la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor concernant les anciens fonctionnaires qui ont reçu un paiement forfaitaire ou qui touchent une pension du gouvernement.

L'appel d'offres du COSEPAC est un outil pour annoncer la recherche de rédacteurs pour la préparation de rapports de situation du COSEPAC. Cet appel d'offres ne garantit aucunement que les travaux décrits dans ce document iront de l'avant.

Réduire au minimum les conflits liés à l'attribution des contrats

- Les personnes nommées par le ministre en vertu de la LEP (c.-à-d. les membres du COSEPAC) peuvent être considérées comme des titulaires d'une charge publique et doivent demander conseil au Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique avant de présenter une soumission et s'assurer que l'approbation a été donnée avant d'accepter le contrat. **Par conséquent, il est recommandé que les membres nommés du COSEPAC ne soumissionnent pas pour des contrats du COSEPAC.**
- Si un membre d'un sous-comité de spécialistes d'espèces prévoit soumissionner pour un rapport de situation, il ne doit pas participer à l'établissement du montant du contrat, à la publicité du contrat ou à la sélection d'une soumission gagnante.
- Les membres qui participent à la rédaction des critères contractuels ou aux discussions connexes ne doivent pas par la suite présenter de soumissions pour ces contrats.
- Les membres doivent se récuser officiellement de participer à l'évaluation ou à l'administration des marchés pour lesquels ils soumissionnent.

Valeur du contrat

Les dépenses permises dans l'offre comprendront tous les honoraires, les frais (y compris les frais administratifs applicables) et les dépenses, y compris les appels téléphoniques interurbains, les photocopies, les messageries et les déplacements pendant la recherche (y compris l'assurance appropriée pour la location d'un véhicule ou l'utilisation pour le travail d'un véhicule privé). Les modalités normalisées de la passation de contrat du gouvernement s'appliqueront. **L'annexe 1 fournit des lignes directrices supplémentaires permettant d'estimer les dépenses des déplacements pour le travail sur le terrain, s'il y a lieu (voir la partie 2).**

Calendrier des produits à livrer et des paiements

Les échéances suggérées pour terminer les rapports provisoires sont fournies pour les projets individuels figurant à la **partie 2**. Un calendrier détaillé des produits à livrer et des paiements sera déterminé avec les soumissionnaires retenus au cours de discussions avec les coprésidents du SSE. On s'attend à ce que les rédacteurs de rapports présentent à l'heure leurs produits livrables au plus tard à minuit des dates d'échéance précisées dans leur contrat. Pour tous les paiements, le produit à livrer doit

d'abord être approuvé par le coprésident du SSE. Si une description de la résidence de l'espèce sauvage a été demandée (consultez **Travaux supplémentaires facultatifs à offrir aux soumissionnaires retenus**), les produits à livrer doivent d'abord recevoir l'approbation du représentant concerné d'Environnement Canada avant qu'un paiement ne soit effectué.

Évaluation des soumissions

Les soumissions reçues seront évaluées par au moins trois membres du SSE compétent du COSEPAC (et le Sous-comité des CTA pour le rapport sur la situation du frêne noir) selon les critères suivants :

Les personnes préparant des soumissions pour les rapports de situation du COSEPAC doivent se conformer au modèle de présentation des soumissions pour chaque soumission.

Les soumissions non conformes au format et au contenu du modèle de présentation des soumissions ne seront pas acceptées par le Secrétariat du COSEPAC.

Le COSEPAC acceptera seulement des soumissions individuelles pour des rapports de situation, sauf si indiqué contrairement à la **partie 2.**

Critères d'évaluation pour les soumissions

Exigences obligatoires	**Remplit l'exigence**	
La soumission doit être conforme aux exigences en matière de format et de longueur du modèle de présentation des soumissions. Toutes les composantes du modèle doivent être terminées.	**Oui**	**Non**
Le soumissionnaire doit être prêt à céder ses droits intellectuels à la Couronne et à renoncer à ses droits moraux relatifs au rapport de situation.	**Oui**	**Non**

Critères cotés

Note totale du soumissionnaire	**L'information et le contenu fournis sont…**
INSATISFAISANT : de 0 à 69 %	jugés non acceptables pour rencontrer les critères de sélection.
BIEN : de 70 à 79 %	suffisants et respecteront probablement les exigences précisées.

TRÈS BIEN : de 80 à 90 %	plus que suffisants et dépasseront les exigences précisées.
EXCELLENT : de 91 à 100 %	exceptionnels. Les services offerts dépassent les exigences précisées.

Grille d'évaluation des soumissions

Catégorie	Note maximale*
1 **Connaissances** (y compris la formation scolaire, la connaissance de l'espèce sauvage, comment accéder à l'information pertinente à un rapport de situation ou un rapport sur les unités désignables du COSEPAC, y compris la connaissance du français et/ou de l'anglais, selon le besoin, afin de comprendre les renseignements communiqués et de les mettre en résumé et une compréhension des rôles respectifs des rédacteurs de rapports et du COSEPAC relativement à la préparation de rapports et à la production des évaluations).	30
2 **Expérience en rédaction** (expérience antérieure avec le COSEPAC et pour d'autres rapports de situation le cas échéant, preuve de la capacité d'incorporer des commentaires éditoriaux et de respecter les échéances, liste de publications, aptitude à intégrer les CTA au besoin).	40
3 **Plan de travail et budget** (démontrer l'atteinte des objectifs dans le délai suggéré, inclure une justification des dépenses [y compris une affectation ne dépassant pas un tiers de la valeur du contrat pour les vérifications sur site et le rapport connexe, ainsi que la considération de la valeur suggérée du contrat découlant de l'appel d'offres], indiquer le temps disponible pour rédiger le rapport et l'incorporation des changements éditoriaux. Dans le cas d'une soumission en équipe, description précise des tâches et des compétences de chaque personne**).**	30
Total	**100**
***** Pour chacune des trois catégories cotées, le soumissionnaire doit établir la preuve de sa capacité pour chacune des sous-catégories indiquées afin de recevoir une note élevée pour la catégorie. Une preuve de faible rendement dans une sous-catégorie pourrait entraîner une note très peu élevée.	

Catégorie	Note maximale*
****** Pour les soumissionnaires ayant présenté de multiples soumissions, les évaluateurs examineront la faisabilité de conclure de multiples contrats avec le même soumissionnaire, selon l'échéancier et le travail nécessaire pour chaque projet.	

Les propositions seront évaluées et le contrat, octroyé par le Secrétariat selon les exigences énumérées ci-dessus. Les évaluateurs étudieront la proposition de chaque soumissionnaire, consulteront les sources de référence présentées par le soumissionnaire et, au besoin, communiqueront avec d'autres sources de référence bien informées sur le travail du soumissionnaire. Les soumissions peuvent être acceptées entièrement ou en partie avec ou sans négociation.

Le soumissionnaire avec la proposition la moins chère ne sera pas nécessairement choisie. L'octroi du contrat sera fait par le Secrétariat selon la meilleure valeur globale pour le COSEPAC en ce qui concerne le mérite technique et le coût.

Questions, soumissions et accusé de réception

Les questions et soumissions peuvent être présentées au Secrétariat du COSEPAC par courriel à l'adresse **cosewic-cosepac@ec.gc.ca**. Il doit être indiqué dans la ligne d'objet des soumissions : « Soumission pour ***[nom de l'espèce sauvage]*** ».

Le gabarit pour la soumission de proposition est disponible en version pdf sur le site web du COSEPAC. SVP veillez imprimer, remplir et scanner le gabarit pour la soumission de proposition au Secrétariat.

Veillez communiquer avec le Secrétariat pour une copie en version word du gabarit pour la soumission de proposition.

Date limite : jeudi le 14 janvier, à 15 h HNE. Les soumissions en retard ne seront pas acceptées.

Un accusé de réception sera envoyé par le Secrétariat par courriel (à moins qu'une autre méthode ne soit précisée) à chacun des soumissionnaires dans les deux jours ouvrables suivant la réception de la soumission. **Si l'accusé de réception n'est pas reçu dans le délai mentionné, veuillez communiquer avec le Secrétariat par courriel**. Au cours des deux derniers jours de l'appel d'offres, le Secrétariat accusera réception dans les plus brefs délais et, au plus tard, à la fin de la journée de travail suivant la dernière journée de l'appel.

Annexe 1 : Lignes directrices et tarifs relatifs aux déplacements

Les lignes directrices et les tarifs suivants doivent être utilisés comme guide pour planifier les dépenses liées aux travaux sur le terrain. Il s'agit du montant maximum approximatif des réclamations (sujet à des modifications mineures deux fois par année) pour l'utilisation d'un véhicule personnel, l'hébergement, les repas et les frais divers. Les entrepreneurs peuvent toutefois réclamer des montants inférieurs. **Les dépenses doivent refléter le nombre de jours pour chaque type de dépense.** Des reçus sont obligatoires pour certaines réclamations, tel qu'il est indiqué.

Il est à noter que pour les contrats qui comprennent des vérifications de sites, la valeur totale des frais de déplacement engagés pour vérifier les sites doit généralement se limiter au tiers de la valeur du contrat, y compris les frais de voyage et de production du rapport sommaire des travaux de terrain. Ainsi, sauf dans certaines circonstances, ce facteur doit être pris en compte dans l'établissement du budget global. Il est également important d'assurer que les coûts estimés pour le travail de terrain incluent tous les coûts possibles afin que le montant éventuellement facturé soit égal ou inférieur aux coûts estimés.

Il est à noter que les dépenses prévues pour les travaux sur le terrain doivent inclure les frais d'assurance pour les voitures de location ou les véhicules privés utilisés à des fins professionnelles (responsabilité minimum de deux millions de dollars, plus l'assurance pour les dommages physiques), laquelle assurance doit couvrir toute la durée prévue des travaux sur le terrain. Il est également à noter que l'assurance automobile pour l'utilisation personnelle d'un véhicule ne satisfera pas toujours aux conditions imposées au contractuel aux termes du présent contrat. Par conséquent, le contractuel doit obtenir une assurance automobile pour l'utilisation de son propre véhicule qui soit appropriée à l'exécution des travaux liés au présent contrat ou louer un véhicule et obtenir une assurance complète.

Sommaire des frais de déplacement remboursables

Location d'automobile : Reçus obligatoires pour la location et l'essence

Véhicule privé (essence comprise) (Il est à noter que si les travaux sur le terrain peuvent être accomplis à moindre coût en utilisant un véhicule de location plutôt qu'un véhicule privé, le contractuel devra louer un véhicule. Les tarifs suivants sont payables en cents par kilomètre, selon la province ou le territoire d'enregistrement du véhicule.)	**Cents/km (taxes comprises)**
Alberta	59.5
Colombie-Britannique	63.0
Manitoba	59.0

Nouveau-Brunswick	63.5
Terre-Neuve-et-Labrador	65.5
Territoires du Nord-Ouest	74.5
Nouvelle-Écosse	63.5
Nunavut	70.0
Ontario	66.0
Île-du-Prince-Édouard	63.0
Québec	64.5
Saskatchewan	58.5
Yukon	74.0

Hébergement commercial : reçus obligatoires.

Hébergement en résidence privée : Réclamation de 50,00 $ (allocation d'hébergement en résidence non commerciale).

Allocation pour les repas (sauf au YT, NT, NU, endroits pour lesquels l'allocation est plus élevée) :
Petit déjeuner : 29,95 $ (reçu non obligatoire)
Repas du midi : 30,55 $ (reçu non obligatoire)
Repas du soir : 62,70 $ (reçu non obligatoire)
Total alloué par jour : 123,20 $ (reçu non obligatoire)

Depuis le 1er juillet 2017, les frais accessoires ne peuvent être réclamés que par les fonctionnaires.